

Christelle PETEX

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère du Travail, de la Santé, de la Solidarité et
des Familles

Madame Catherine VAUTRIN

Ministre

Hôtel du Châtelet

127 rue de Grenelle

75007 PARIS

CP/LC/25/17

La Roche-sur-Foron, le 22 janvier 2025

Madame la Ministre,

Investie dans les questions de santé publique et soucieuse de la santé des femmes, je souhaite attirer votre attention sur des problématiques majeures touchant à l'endométriose et à l'adénomyose. Ces pathologies gynécologiques, qui affectent un grand nombre de femmes en France, restent encore trop souvent sous-diagnostiquées, mal comprises et insuffisamment prises en charge par notre système de santé.

Il est alarmant de constater qu'il fallait jusqu'aujourd'hui en moyenne sept à dix ans pour qu'un diagnostic d'endométriose soit posé. Ce délai est symptomatique d'un manque de formation et de sensibilisation de l'ensemble des professionnels de santé. Bien que les gynécologues soient en première ligne, il est évident que la prise en charge de ces maladies doit impliquer une approche pluridisciplinaire, incluant les médecins généralistes, les médecins conseils de l'assurance maladie, les infirmiers, les pharmaciens et tout l'ensemble des professionnels de santé. Tous doivent être à même de repérer les premiers signes, d'orienter les patientes et de contribuer à une prise en charge globale et coordonnée.

Si certaines initiatives ont vu le jour pour promouvoir des formations spécifiques sur ces pathologies, il est important de noter que seule l'endométriose a été intégrée au programme de formation en médecine en 2020. Malheureusement, lorsque des formations sont mises en place, elles peinent toutefois à trouver des candidats. Ce constat souligne l'urgence d'accentuer la sensibilisation et la prévention dès le cursus universitaire des professions médicales et paramédicales, mais également dans le cadre de la formation continue.

Par ailleurs, bien que des budgets aient été alloués à la recherche, force est de constater que les fonds prévus pour l'endométriose et l'adénomyose n'ont pas toujours été utilisés à bon escient. Les financements dédiés à ces pathologies semblent avoir été déviés vers d'autres besoins, laissant un vide criant dans la capacité des professionnels à traiter ces maladies en amont. Il est essentiel de s'assurer que les crédits attribués soient effectivement employés à la sensibilisation, à la formation et à l'accompagnement des patientes.

Christelle PETEX

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Enfin, ces maladies, bien qu'invisibles, ont des conséquences physiques, psychologiques et sociales considérables. Nous ne pouvons continuer à traiter uniquement les symptômes sans aborder les causes sous-jacentes. Pour ce faire, une meilleure connaissance scientifique et médicale est indispensable, ce qui passe par un effort national pour améliorer la recherche, renforcer les compétences et adapter notre système de santé aux besoins des femmes touchées.

Je vous demande donc, Madame la Ministre, de bien vouloir renforcer les mesures visant à promouvoir une véritable politique de santé publique en faveur de la santé des femmes, et en particulier dans la lutte contre l'endométriose et l'adénomyose. Cela passe par une mobilisation des moyens financiers, une formation systématique et obligatoire de tous les professionnels de santé, ainsi qu'une sensibilisation massive auprès du grand public et des étudiants en santé.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Meilleures salutations,
Christelle PETEX,
Députée

